

COMMISSION ENDURO
Président de la commission

Thomas ANGELES
25 rue des sources
34990 JUVIGNAC
06 87 20 79 73
mtangeles@free.fr



délégué P.O : MOYA Philippe 7 av jean Parayre 66300 PASSA 06.66.59.57.27

délégué GARD : MORANT Ana Alexandra 125 che de Granaudy 30340 ST JULIEN LES ROSIERS
06.62.43.56.16

délégué LOZERE : MYVELAZ Guy 8 rue des terres bleues 48000 MENDE 06.30.09.26.01

ENDURO KID

ARTICLE 1

La commission ENDURO de ligue LANGUEDOC-ROUSSILLON met en compétition pour 2016 un championnat de ligue d'endurokid. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserves ainsi que le règlement de la FFM.

ARTICLE 2

Ce championnat pourra être disputé par les pilotes titulaires d'une licence annuelle NJ ou NCO. Le championnat est ouvert aux licences 1 épreuves ou à la journée.

ARTICLE 3

Catégories : MINIKID de 6 à 8 ans

Des démonstrations éducatives pourront être organisées pour les catégories NJ ou LJ

POUSSINS de 7 à 11 ans 65cc

BENJAMINS de 9 à 12 ans 85cc

MINIMES de 12 à 13 ans 85cc

CADETS de 13 à 14 ans 85cc

ESPOIRS 125cc de 13 à 17 ans

Les pilotes ayant 17 ans au 1^{er} janvier 2015 pourront participer aux courses mais ne seront pas classés au championnat. De même pour les pilotes ESPOIR du championnat de France d'enduro.

Des dérogations de cylindrée peuvent être accordées selon la morphologie des enfants.

Un pilote de 16 ans peut rouler en espoir avec un 85cc, et sera classé avec les 125cc

Un pilote de 11 ans peut rouler en benjamin avec un 65cc et sera classé avec les 85cc

ARTICLE 4

Pour chaque épreuve le montant de l'engagement est défini par le club (environ 35^e), pour les MINIKIDS (environ 20^e)

Inscriptions sur le site www.motott.fr

ARTICLE 5

Les cylindrées imposées sont :

MINIKID 50cc (jusqu'à 80 4tps)- moto avec variateur ou boîte à vitesse (possibilité débutant 65cc)

POUSSINS 65cc (jusqu'à 90 4tps)

ESPOIRS 85cc (jusqu'à 110 4tps)

ESPOIRS 125cc (jusqu'à 150 4 tps)

Présence de la protection du pignon de sortie de boîte, embouts de poignées et du guidon, mousse de guidon, niveau sonore suivant la discipline, embout de levier, coupe circuit.

Plaques bleue numéros blanc pour minikid, poussins, benjamins.

Plaques blanche numéros noir pour minimes, cadets, espoirs.

ARTICLE 6

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif. La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé (ou fermé a la circulation pour l'épreuve) ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être trace en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale.

Les boucles doivent être différentes et adaptées aux différentes catégories.

Entre deux tours, il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes, 45 min minimum.

Des la fin du tour (liaison + spéciale) les pilotes devront ravitailler au parc et marquer une pause de 45min avant de repartir.

Les liaisons ne doivent pas être rapides, les mêmes difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes d'une même catégorie.

Les pilotes parti ront par groupe de 12 maximum. Afin d'assurer la sécurité de ceux-ci, des marchals à moto les encadreront. (un devant, un derrière).

La spéciale doit être entièrement balisée. Il ne doit y avoir que des obstacles naturels et le temps de pilotage consécutif doit se situer entre 4 et 6 minutes.

Pour les 125cc le temps de liaison entre chaque spéciale doit se rapprocher des 45 min et ne pas dépasser 60 min.

Pour les 65cc et 85cc les liaisons entre chaque spéciale seront entre 30 min et 45 min et une pause de 45 min avant de repartir pour la boucle suivante.

Poussins et Benjamins : 3 sp + 3 liaisons (4 spéciales possibles)

Minimes et Cadet 85cc : 4 sp + 4 liaisons (5 sp possibles)

Espoirs 125cc : 5 sp + 5 liaisons (6 sp possibles)

Les parents ou accompagnateur ne sont pas tolérée sur le parcours.

Aide extérieure = 1 minute de pénalité.

ARTICLE 7

Le classement sera établi en cumulant les temps des spéciales et les pénalités.

Les points : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Un titre de CHAMPION DE LIGUE D'ENDURO KID sera décerné dans les catégories suivante :

-POUSSIN – BENJAMINS – MINIMES – CADETS – ESPOIRS

aux moins 3 pilotes de classé par catégories.

ARTICLE 8

enc as de doute ou de précisions, ce référer au règlement du championnat de France d'endurokid ou du règlement particulier de l'épreuve.